

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

**CAP
ELEC**

Electricien

Formation

Ce diplôme se prépare par la voie de l'apprentissage sur une durée de 2 ans avec un minimum de 840 heures de formation au centre selon un calendrier d'alternances.

Les situations professionnelles concernent la participation à des tâches de mise en œuvre, de mise en service, de maintenance sur des installations et équipements électriques (courant faible, courant fort). L'activité est principalement liée à la basse tension (domaine BTA), où les travaux d'organisation et de réalisation sont exécutés en toute autonomie, alors que les tâches de mise en service et maintenance sont effectuées dans des limites d'autonomie et sous la responsabilité d'un personnel qualifié.

Débouchés

Le titulaire du CAP intervient dans les secteurs du transport, de la distribution, des équipements et installations utilisant de l'énergie électrique.

Diplôme de niveau 4, ce CAP atteste d'un niveau de compétences générales et professionnelles qui permet au titulaire de ce diplôme de faire un choix dans son cursus d'études et de s'insérer directement dans le monde professionnel, où il occupera un emploi d'ouvrier professionnel.

Il permet l'exercice du métier d'électricien dans les domaines :

- **du Bâtiment, des Travaux Publics,**
- **des Installations publiques,**
- **de l'Industrie...**

La maîtrise de ce socle permet d'aborder ultérieurement une formation de **niveau 3+**, tel que le

- Certificat Technique des Métiers (CTM) Installateur en Equipements Electriques (en 1 an après le CAP)

de **niveau 4** tel que le

- Bac Professionnel (Bac Pro) en Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés
- Brevet Technique des métiers (BTM) Installateur en Equipements Electriques

Diplôme d'entrée dans la filière de l'énergie électrique. De nombreuses poursuites d'études sont possibles à l'issue du CAP électricien que se soit dans la domaine du **bâtiment** ou de **l'industrie**.



Le métier

Le titulaire du **CAP PRO Electricien** exerce son métier dans des entreprises de toutes tailles, dans l'ensemble des secteurs d'activités.

Il intervient notamment dans les champs d'application suivants :

- les installations qui concernent aussi bien l'énergie électrique que les courants faibles et informations,
- les équipements industriels : réalisation de coffrets et d'armoires destinés à la distribution et au contrôle / commande des moyens de production des biens de consommation,
- les réseaux de distribution d'énergie électrique : pose et raccordement des réseaux d'infrastructures aériennes et souterraines, en milieu rural et urbain, sur des domaines publics et privés. Ces réseaux peuvent concerner l'éclairage public et la signalisation urbaine,
- les énergies renouvelables : les directives européennes ouvrent une perspective nouvelle dans ce domaine.

Les spécificités des métiers de l'électricité amènent le titulaire du **CAP Electricien** à pratiquer ses activités sous la responsabilité directe d'une personne de qualification supérieure.

Les activités du titulaire du CAP sont limitées aux fonctions principales suivantes :

ORGANISATION de son poste de travail

REALISATION exécution d'équipements et installations électriques

MISE EN SERVICE participation

MAINTENANCE participation et/ou intervention sur ordre



Contacts
et renseignements

**Chambre de Métiers
d'Alsace - CMA
Espace Européen de
l'Entreprise**
30 avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM

☎ 03.88.19.55.81

**Fédération Française du
Bâtiment Bas Rhin**
Pôle BTP – Espace
Européen de l'Entreprise
1a rue de Dublin
67300 SCHILTIGHEIM

☎ 03.88.15.44.00

**CORPORATION DES
ELECTRICIENS DU BAS
RHIN**
2 rue de Copenhague
67300 SCHILTIGHEIM

☎ 03.88.35.57.54

**Unité de Formation par
Apprentissage
Heinrich-Nessel**
123 rte de Strasbourg
67504 HAGUENAU Cedex

☎ 03.88.53.20.18

Lycée des métiers Heinrich-Nessel et UFA - 123 route de Strasbourg
67 504 HAGUENAU

<http://www.lyc-heinrich-haguenaau.ac-strasbourg.fr/>

Tél 03 88 53 20 00 - Mail ce.0671509B@ac-strasbourg.fr